



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt-heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUYOT Nicolas, Jean-Claude HERMAIZE, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, GUIBERT Nadège, CLEMENT Laura, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, CABANETOS Christina, RICOU Richard.

Absents excusés : Pierre-Pascal BIGOT (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Florent Désiré NADALI (donne pouvoir à Catherine CHEREAU), Jocelyne MANCEL, Aoustin Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BOUDIER.

Date de la convocation : 21 Juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 21 (19+2)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 3 Juin 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 3 Juin 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Finances – Présentation du référentiel M57 par Monsieur Dominique TROJANI, Comptable public de la Trésorerie du Lion d'Angers et proposition d'adhésion à l'expérimentation de la M57 dès le 1^{er} janvier 2022

Monsieur Dominique TROJANI, comptable public à la Trésorerie du Lion d'Angers, présente au Conseil Municipal la nouvelle nomenclature M57 qui s'appliquera à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024. M. Trojani propose que la commune de Bécon les Granits anticipe le passage à la M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Madame le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), la commune de Bécon les Granits souhaite s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Pendant la période de l'expérimentation, le Compte Financier Unique se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets actuellement suivi selon la nomenclature M14 soit pour la commune de Bécon Les Granits, le budget principal, le(s) budget(s) annexe(s) « Lotissement du « Pré de la Fontaine » et Lotissement de « Brisâtre » et le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 abstention : Mme Cabanetos n'ayant pu participer à la présentation) décide de :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

- Approuver l'inscription de la commune de Bécon les Granits dans la 2^{ème} vague d'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2022,

- Autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) à compter du budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes),

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Demande de subvention au titre du Plan de Relance Soutien à l'Investissement Communal de la Région des Pays de Loire

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 6 Mai 2021, il a décidé de solliciter une subvention de la Région des Pays de Loire au titre du Fonds Régional de Développement des communes pour le projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes. Après contact avec les services de la Région, ce projet peut bénéficier prioritairement du Plan de Relance de Soutien à l'Investissement Communal de la Région des Pays de Loire.

L'objectif de ce fonds est de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local. Il est aussi un relai pour les communes ayant déjà bénéficié du Fonds écoles sur le mandat Régional.

Les objectifs de ce nouvel équipement sont rappelés :

- Équipement aux normes dédié à la pratique de football de niveau 5 (FFF) adapté aux usagers,
- Équipement fonctionnel pour accueillir les différentes équipes du club intercommunal (regroupement de 3 communes) dont le site principal est à Bécon-les-Granits. La volonté de la collectivité est de mettre en œuvre un équipement qui répond au mieux aux besoins des usagers. Ce bâtiment devra être fonctionnel et permettre une certaine souplesse dans son utilisation afin d'optimiser un maximum son occupation.
- Equipement accessible, sécurisé et adapté à la pratique du football pour tout public :
 - Jeunes (école de foot), adultes, hommes et femmes (projet de création d'une section féminine).
 - Un équipement Sportif lisible et compréhensible dans son organisation sur l'ensemble du complexe sportif en tenant compte des équipements existants : accès, circulation piétonne, stationnement...
- Equipement performant et respectueux de l'environnement.
- Intégration de tribunes permettant d'accueillir le public (environ 150 places).

Le taux de financement est fixé à hauteur de 20 % du coût HT avec un plafond de subvention à 75 000 €.

Le coût global de l'opération est estimé à un montant total de 800 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de construction de nouveaux vestiaires de football et de tribunes pour un montant estimé à 800 000,00 € HT,

Décide de solliciter une subvention de la Région des Pays de Loire au titre du Plan de Relance Soutien à l'Investissement Communal de la Région des Pays de Loire aussi élevée que possible,

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4 – Travaux de sécurisation de voirie – Demande de subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de sécurisation de voirie peuvent bénéficier d'une subvention de la Région des Pays de Loire au titre du Fonds Régional de Développement des Communes ciblé sur le financement notamment des équipements et services favorisant la mobilité et les déplacements.

Ce projet a pour objectif prioritaire la mise en sécurité de la voirie urbaine sur 4 secteurs en agglomération. Les enjeux des aménagements sont rappelés :

- Réaménagement de l'avenue du Pont Gandon afin de sécuriser la voie suite au regroupement des locaux de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire : mise en place d'un sens unique de circulation des véhicules, aménagement d'un cheminement piétonnier, d'une piste cyclable et d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue des Carrières,
- Sécurisation du parking du Grand Rifouet desservant l'école privée : aménagement d'une allée piétonne centrale et réorganisation des places de stationnement,
- Traversée route de Villemoisan (RD 104) entre la zone de loisirs vers le quartier « lotissement Le Tremblay » : aménagement d'un plateau surélevé au niveau du parking de la salle de tennis et d'un trottoir en stabilisé renforcé sécurisé avec bordures et barrières en résine le long de la voie,
- Réaménagement de l'entrée Sud de l'agglomération Rue de Cholet (RD 961) : aménagement d'un ralentisseur fort avec séparateur de voies de type chicane en amont du carrefour avec la rue de la Concorde, élargissement des places de stationnement, rétrécissement de la chaussée après le carrefour avec l'avenue des Brunets.

Le coût estimatif des travaux est de 400 000,00 € HT.

Le taux de financement est fixé à hauteur de 10 % du coût HT dans la limite de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les travaux de sécurisation de voirie pour un montant estimé à 400 000,00 € HT,

Décide de solliciter une subvention de la Région des Pays de Loire au titre du Fonds Régional de Développement des Communes aussi élevée que possible,

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5 – Comptabilité – Modification d'un tarif divers

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une observation de la Trésorerie du Lion d'Angers, il convient de modifier l'intitulé d'un tarif divers figurant au tableau des tarifs municipaux votés chaque année comme suit :

Amende : Première infraction pour dépôt non autorisé d'ordures ménagères	110.00
Amende : Récidive dans les 12 mois	165.00

L'intitulé « amende » doit être remplacé par « forfait de remise en état par les agents de la commune », le terme « amende » relevant d'une sanction pénale dont le montant est fixé par la loi.

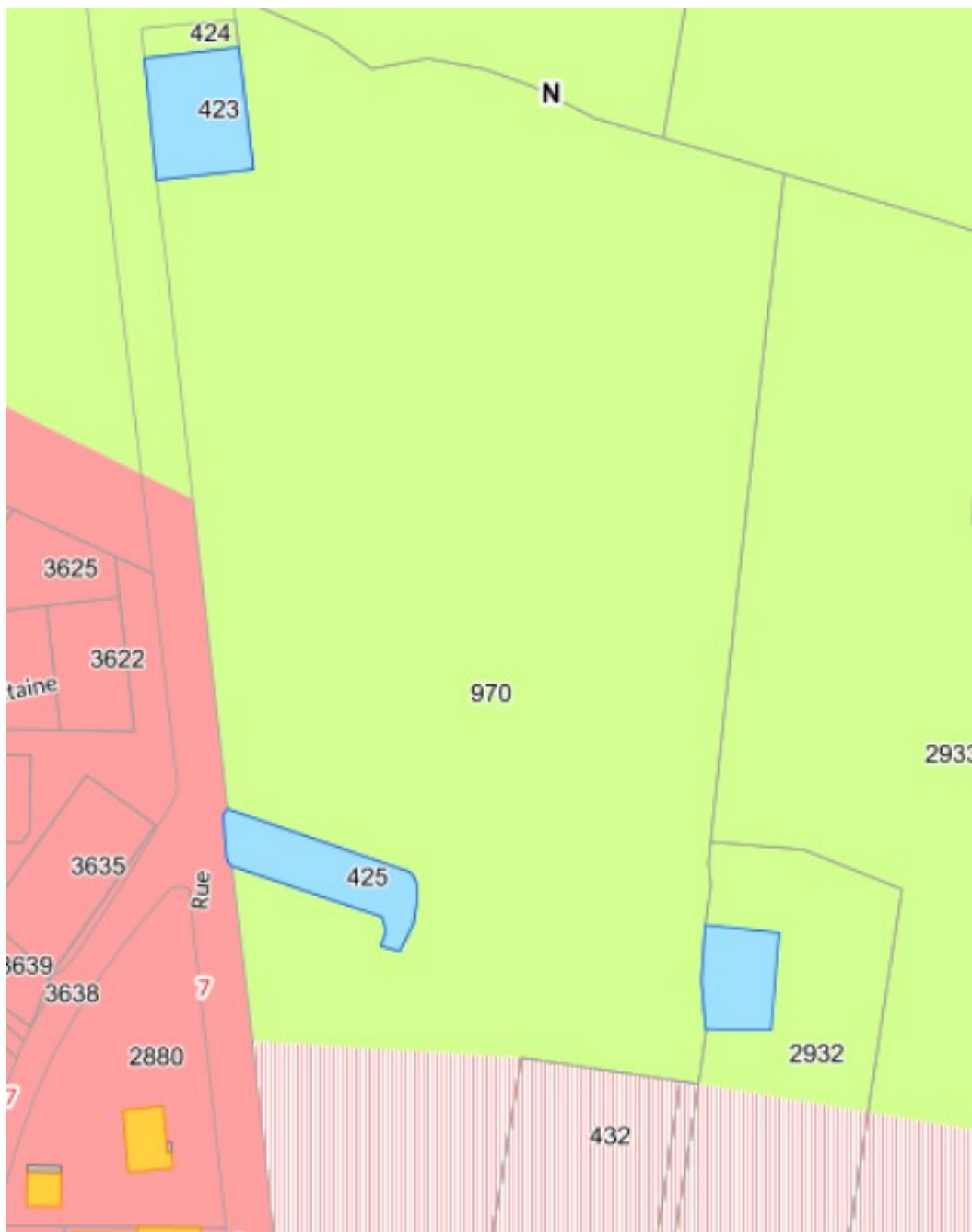
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la modification de l'intitulé du tarif « amende » par l'expression « forfait de remise en état par les agents de la commune » qui sera repris dans le tableau de tous les tarifs municipaux,

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

6 – Déclaration d'Intention d'Aliéner Route de la Pouëze – Avis du Conseil Municipal

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a reçu en Mairie le 1^{er} juin 2021, une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les parcelles cadastrées section B N°425 et 970 située Route de la Pouëze appartenant à Monsieur Vlatka REBIC d'une superficie de 30 030 m² pour un prix de 40 000 €.



Depuis le 1^{er} septembre 2017, la réglementation a évolué, et les DIA dont le montant est inférieur à 180 000 € ne sont plus traitées. Il convient donc de se baser sur un prix de référence de transactions similaires sur la commune : classement PLU, desserte réseaux, accès.

Madame le Maire explique qu'une partie de ce terrain (environ 3 000 m²) est situé en Zone 2 AU au Plan Local d'Urbanisme, le reste étant situé en Zone naturelle Np. L'acquisition de ce terrain permettrait de disposer d'une réserve foncière en vue d'un projet futur de lotissement d'environ 1,8 ha qui a fait l'objet d'une orientation

d'aménagement et de programmation dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Ce secteur est situé au Nord de l'agglomération à proximité immédiate du bourg historique de la commune et de l'offre de commerces, services et équipements.

La commune a la possibilité de faire valoir son droit de préemption. La décision doit être prise dans un délai de deux mois à compter de la réception de la DIA.

Trois solutions peuvent être envisagées :

- Ne pas faire valoir le droit de préemption
- Décider d'acquérir le bien aux prix et conditions fixés
- Décider de préempter, mais à un prix différent de celui indiqué dans la DIA. Le propriétaire dispose d'un délai de réponse de deux mois. S'il maintient son offre initiale, la commune peut saisir le juge de l'expropriation dans un délai de 15 jours.

Mr REBIC a obtenu un accord sur la vente de ce bien à un prix supérieur au prix de référence sur la commune. En effet, comparativement aux estimations récentes effectuées par le service des Domaines, la valeur du bien est estimée à 30 000 €.

Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la proposition de Madame le Maire d'exercer au nom de la commune le droit de préemption sur les terrains faisant l'objet de la DIA au prix estimé de 30 000 €,

Et autorise Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

7 – Musée du Granit – Emploi saisonnier

Madame Le Maire rappelle que, comme chaque année, la Commune fait appel à un emploi saisonnier de guide pour l'ouverture estivale du Musée du Granit, fixée pour 2021, du 10 juillet au 15 août 2021 inclus.

Les missions principales de ce poste sont : accueil du public, visite guidée du musée et promotion du territoire.

La durée hebdomadaire de travail est de 24 heures par semaine du mardi au dimanche à raison de 4 heures par jour.

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (24/35èmes) du 10 juillet au 15 août 2021 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (24/35èmes) du 10 juillet au 15 août 2021,

Que l'agent percevra une rémunération correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (IB : 354),

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

8 – Bâtiments communaux - Dénomination du local périscolaire

Il est proposé de reporter ce point lors d'un prochain Conseil Municipal.

9 – Projet de Jumelage entre la commune de Bécon les Granits (France) et la ville de Varennes, province de Québec (Canada) – Avis du Conseil Municipal

(Monsieur Jacques Bonhomme et Monsieur Pierre-Pascal Bigot, membres de l'association « Bécon-Echanges-Amitiés » tous deux concernés par cette demande ne participent pas au vote)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de jumelage entre la commune de Bécon les Granits (France) et la ville de Varennes, province de Québec (Canada).

A l'approche de son 350^{ème} anniversaire de fondation, qui sera célébré en 2022, la ville de Varennes souhaite lier des liens avec la commune de Bécon les Granits, lieu de naissance de son fondateur, René Gaultier de Varennes.

En octobre 2019, Monsieur le Maire de Varennes et son épouse ont été accueillis par la municipalité et des membres de l'association « Bécon-Echanges-Amitiés » afin d'échanger sur ce projet de nouveau jumelage.

Par courrier en date du 4 juin 2021, il a confirmé la décision de s'engager dans ce jumelage. Conformément à la législation québécoise, une ville doit procéder à l'adoption d'un règlement afin d'autoriser la conclusion d'une entente de jumelage avec une municipalité dont le territoire est situé au Québec ou ailleurs.

Madame le Maire donne lecture des principaux articles de ce règlement.

Nadège Guibert donne lecture ensuite du message de Monsieur Pierre-Pascal BIGOT, Président de l'association « Bécon-Echanges-Amitiés » exposant l'historique de la démarche de rapprochement avec la ville de Varennes et la volonté de l'association de s'engager à assurer son rôle dans l'accueil des canadiens dans de futurs échanges.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Municipal sur le lancement des démarches afin d'officialiser ce jumelage avec la ville de Varennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un avis favorable au lancement des démarches afin d'officialiser ce jumelage avec la ville de Varennes,

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

10 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

- Aménagement d'une aire de jeux au lotissement le Tremblay : Suite à la consultation d'entreprises puis le choix des trois projets par la Commission « Affaires sociales, intergénération, citoyenneté, gestion des espaces partagés » soumis au vote des habitants du lotissement Le Tremblay, l'offre de la Société Synchronicity de Guidel (56) est retenue pour un montant de 35 471,30 € HT. Article 2135 du budget.
- Salle de la Poterie et sacristie : travaux d'isolation intérieure – Société CTAO de Terranjou – Devis : 1 471,44 € TTC. Article 2138 du budget.
- Travaux de voirie : Reprise des trottoirs Rue Anne Jacques de Meaulnes – Devis COLAS : 2 743,37 € HT – 3 292,04 € TTC. Article 2151 du budget.
- Travaux de Voirie : dans le cadre du contrôle de maintenance corrective des poteaux incendie effectué par l'Apave, remplacement d'un poteau incendie Avenue des Marronniers - Entreprise HUMBERT de Trélazé : 1 480,00 € HT – 1 776,00 € TTC. Article 2151 du budget.
- Travaux de voirie : dans le cadre du contrôle de maintenance corrective des poteaux incendie effectué par l'Apave, travaux de réparations diverses sur les poteaux incendie - Entreprise SAUR de SEGRE : 3 323,00 € HT – 3 987,60 € TTC. Article 2151 du budget.

11 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service Technique	Panneaux de signalisation	SELF Signal	342,85 €	411,42 €	c/2152
Service technique	Matériel de décorations de Noël	LEBLANC illuminations	2 867,70 €	3 446,62 €	c/2188
Aires de jeux/espaces verts	Copeaux de bois	Hortiloire	4 437,00 €	5 324,40 €	c/2135
Courts de tennis extérieurs	2 bancs + corbeilles	Vedif	772,60 €	927,12 €	c/2188

12 - Affaires générales et informations diverses

- Musée du Granit : ouverture estivale du 10 juillet 2021 au 15 août 2021. Vernissage de l'exposition de photographies d'Alain Pellerin le 10 juillet 2021 à 11 h.
- CCVHA / Compétence Enfance-Jeunesse : afin de réfléchir à une possible réorganisation de l'offre de services enfance-jeunesse plutôt riche sur le secteur, une rencontre a eu lieu en Mairie le 11 juin 2021 en présence des élus de Bécon les Granits et St Augustin des Bois et la CCVHA. L'idée serait de mutualiser l'offre des deux communes notamment sur les vacances d'été avec un accueil regroupé des petits sur le site de Bécon les Granits et des plus grands sur le site de St Augustin des Bois et transfert des enfants par navette entre les deux communes.
- Transition énergétique – Développement éolien : Madame le Maire rend compte de la rencontre du Conseil Municipal le 30 juin avec 3 développeurs éoliens qui ont manifesté leur intérêt sur le territoire communal : VALOREM, VENTSOLAIR et RES-GROUPE. Chaque société a présenté son concept de développement ainsi que le projet ciblé sur la commune et a ensuite répondu aux questions des élus présents. La prochaine étape est de rencontrer lors d'un prochain conseil municipal les partenaires publics (SIEMML, ALTER Energies et RECIT : Réseau de l'énergie citoyenne en Pays de Loire) afin de réfléchir à une stratégie de développement concertée et réfléchie sur le territoire. Il appartiendra ensuite au Conseil municipal de se prononcer sur sa volonté politique de développement éolien sur la commune.
- SYCTOM du Loire Béconnais : considérant l'évolution territoriale de la compétence déchets induite par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Comité Syndical réuni le 16 juin 2021 a sollicité l'adhésion du SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs au SICTOM Loir et Sarthe pour la totalité de ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve de modifications statutaires de ce dernier prévoyant le retrait de la communauté de communes Anjou Bleu Communauté et de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dudit syndicat au 2 janvier 2022.
- CCVHA : Séminaire élus le samedi 25 septembre 2021 toute la journée.

13– Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Transition énergétique : le SIEMML lance le programme « le solaire en Anjou ». Ce programme est porté par les neuf intercommunalités du département et les partenaires spécialisés dans le solaire. Il s'agit de développer les installations solaires en toute transparence auprès des particuliers, collectivités, agriculteurs, entreprises. Les collectivités peuvent bénéficier de l'aide du SIEMML pour leur projet d'installation solaire sur un bâtiment public (appel à projet BEE 2030).
 - Construction du boulodrome : suite aux dernières fortes intempéries, le bâtiment a subi des infiltrations provenant du mur non étanche côté est du bâtiment. Une reprise à sa charge est demandée au maçon.
 - Rénovation énergétique de la salle du foot : les travaux vont commencer début septembre jusqu'en fin novembre.
 - Sentiers de randonnée : de compétence communautaire, le sentier du Granit a été modifié et le balisage sera réalisé à l'automne puis promotion du nouvel itinéraire. Une proposition de modification du circuit du sentier du bocage est en attente de validation par la CCVHA.
 - CCVHA – Extranet : le déploiement est prévu en septembre après formation des référents par commune.
- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT remplacé par Philippe CALVEZ)*
 - Club des Joyeux Lurons : M. Bigot a rencontré la présidente du club afin d'évoquer la reprise de leurs activités prévue mi-juillet. Il a également proposé de les transférer à la salle du foot afin de se rapprocher notamment du boulodrome et ainsi pouvoir l'utiliser.
 - Club de badminton : comme beaucoup d'associations, ce fut une année blanche. Pour la saison prochaine, une soixantaine de licenciés dont tous les jeunes. La demande d'occupation des surfaces lumineuses de la salle de sports est renouvelée. Il est proposé d'aller voir la salle de Ste Gemmes sur Loire : procédé et coût.
 - Club de judo : l'ensemble des membres du bureau est démotivé, le club risque de cesser son activité faute de dirigeants et de professeur. Le club de Pouancé serait intéressé pour reprendre le club de Bécon afin de faire travailler leurs salariés. Une rencontre avec les dirigeants est prévue prochainement.
 - Club de football : le projet de nouveaux vestiaires de football a été présenté. L'effectif à la saison prochaine reste constant : environ 270 licenciés. Un nouvel entraîneur principal est arrivé. Le projet de création d'une équipe féminine a été rediscuté.
 - Projet d'aire de fitness : une consultation de sociétés spécialisées va être lancée.
 - Terre de jeux 2024 : il est proposé de déposer la candidature de la commune de Bécon les Granits. L'objectif est de donner de la visibilité sur les actions sportives organisées par les communes dans l'optique des JO 2024

à Paris.

- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Questionnaire social : la jeune stagiaire a présenté en commission l'analyse des données qui permettra de définir les actions à mener par le CCAS.
 - Semaine bleue : la commission a réfléchi à différentes actions à réaliser dans le cadre de la semaine bleue du 4 au 10 octobre 2021 qui fêtera son 70^{ème} anniversaire : solliciter les habitants pour mettre du bleu dans la commune, organiser des activités avec les associations tournées vers les seniors et y associer les écoles, l'espace ado, les associations sportives. La CCVHA proposera un cycle d'activités physiques adaptées pour les seniors.

- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Journées du patrimoine les 18 et 19 septembre 2021 : le Musée et l'église seront ouverts, pas de rando contée cette année (tous les 2 ans).
 - Festival « Si l'orgue de barbarie m'était contée » : une animation est prévue sur Bécon les Granits le samedi 18 septembre de 10 h à 12 h.
 - Musée du Granit : une visite est organisée le 7 août 2021 dans le cadre des P'tites Pépites de l'office de tourisme de l'Anjou Bleu.
 - Ecole St Louis : 3 affiches sur le thème des déchets ont été réalisées par la classe de CE2. Elles seront mises en place à différents endroits de la commune afin de sensibiliser les habitants sur cette thématique.
 - Jardins d'expression : ils ont été installés place de l'église. Une communication sur ce projet va être diffusée.
 - Matériel de communication : les devis pour la réalisation des différents produits sont en cours.
 - Travail sur la mise en valeur du patrimoine béconnais : un groupe de travail va être constitué, un appel à bénévoles sera mis dans le prochain Bécon Infos.
 - Office du Tourisme de l'Anjou Bleu : relance des journées découverte pour les professionnels afin de visiter les sites touristiques du territoire : le 24 juin 2021, visite du Musée Hervé Bazin à Marans et un gîte à Angrie.

- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*
 - Plan de déplacements : lors de la dernière réunion du COPIL, le plan d'actions a été finalisé avec pour chaque action, la désignation du pilote, l'ordre de priorité et l'échéance de réalisation. Ce plan d'actions sera présenté au Conseil Municipal en septembre.
 - Travaux de sécurisation de voirie en agglomération : les trois secteurs réalisés (avenue du Pont Gandon, parking du Rifouet et rue de Villemoisan) seront réceptionnés le 16 juillet 2021. Les travaux sur la rue de Cholet vont démarrer fin août 2021.
 - Lotissement le Pré de la Fontaine : les travaux de voirie définitive vont démarrer en septembre 2021.
 - Zone d'activités la Clercière : les travaux d'aménagements définitifs de l'avenue de la Clercière réalisés par la CCVHA sont prévus du 23 août au 29 octobre 2021.
 - Rue des Tonnelles : suite à la demande la gérante de la pizzeria d'installer une terrasse devant son restaurant, un aménagement test va être expérimenté cet été dans l'objectif de redynamiser le centre-bourg avec instauration d'une zone 20 sur le plateau piétonnier et zone 30 sur toute la rue d'Angers.

14 – Questions diverses

Fin de la séance à 23 h 15.